



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2014

4. ASSASSINAT DE L'AVOCATE ET MILITANTE DES DROITS DE L'HOMME SALWA BUGHAIGHIS EN LIBYE (JUIN 2014)

Le 25 juin 2014, Salwa Bughaighis, ancien membre du Conseil national de transition de Libye, avocate et militante des droits de l'homme, et vice-présidente de la Commission de préparation du dialogue national a été assassinée à son domicile à Benghazi par des inconnus armés. Mme Bughaighis était une militante libérale et l'un des plus grands défenseurs des droits de l'homme en Libye, avant même la révolution de février 2011. Elle a également été l'une des figures de la révolution libyenne, et l'une des fondatrices de la Commission de préparation du Dialogue national qui a dirigé la période de révolution. Ces actes de violence contre des citoyens non seulement mettent en évidence l'incapacité du gouvernement libyen à protéger ses citoyens, mais constituent aussi un énorme recul dans la marche de la Libye vers un État démocratique. Les événements tragiques de l'été 2014 en Libye montrent que la transition démocratique en Libye peine à avoir lieu et que les tensions entre belligérants n'ont pas fini de causer des pertes humaines inutiles et des dommages matériels inexplicables. Une situation intolérable qui engendre la pérennisation du conflit armé et l'échec du processus de transition démocratique. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 459^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 23 septembre 2014, a adopté une décision (PSC/MIN/COMM. (CDLIX) dans laquelle, il:

1. «Réitère la préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut actuellement en Libye, laquelle est marquée par une insécurité généralisée, l'existence de multiples groupes armés occupant différentes parties du pays, l'effondrement de l'autorité de l'État et de profondes divisions politiques et sociales (...)

2. Condamne fermement tous les actes de violence en Libye, notamment le ciblage délibéré de civils et d'institutions civiles, les assassinats ciblés d'individus, y compris des militants des droits de l'homme et d'autres acteurs de la société civile, et les actes de représailles, ainsi que les actes insensés de destruction de biens et d'infrastructures (...)

10. Souligne qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise actuelle en Libye, et rejette toute interférence militaire extérieure, qui ne peut qu'exacerber et polariser davantage la situation, éloignant ainsi les perspectives d'une solution politique et pacifique faisant l'objet d'une pleine appropriation par les parties prenantes libyennes (...)

HAJER GUELDICH